

Synthèse du Comité syndical du SYTRAL du jeudi 4 mars 2010

Administration générale

■ Avis sur le projet de SCOT de l'agglomération lyonnaise

Le SYTRAL a été saisi en janvier 2010 par le syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) pour donner un avis sur le projet de SCOT de l'agglomération lyonnaise.

Le comité syndical du SYTRAL, considérant que ce projet de SCOT permettra dans l'avenir de conforter la politique de développement du réseau TCL et d'optimiser les conditions d'une meilleure efficacité, donne un avis favorable.

■ Mise en place d'un titre multimodal entre la Région et le SYTRAL – Approbation d'une convention avec le Conseil Général et la Communauté Urbaine de Lyon

Le comité syndical approuve le projet de convention entre le département du Rhône, la Communauté Urbaine de Lyon et le SYTRAL relatif au financement de la mise en place d'un titre multimodal entre la Région et le SYTRAL (réseaux TER et TCL de l'aire urbaine lyonnaise). Le titre multimodal TER/TCL répond à un vrai besoin puisqu'il s'est vendu à plus de 6 000 abonnements chaque mois, atteignant parfois 10 000 ventes mensuelles. Depuis sa mise en œuvre, le titre multimodal bénéficie à titre compensatoire d'un financement complémentaire par le Conseil Général du Rhône et la Communauté Urbaine de Lyon à concurrence de 450 000 € par an et pour chacune des collectivités. Il est décidé de prolonger l'application de l'accord tarifaire pour qu'il puisse s'exercer jusqu'au 30 septembre 2010.

■ Protocole relatif à la mise en place et au fonctionnement d'une radio d'information multimodale sur l'aire urbaine lyonnaise et sa périphérie

Le SYTRAL, le Département, la Région Rhône-Alpes, la Communauté urbaine de Lyon et les sociétés autoroutières APRR et ASF souhaitent élaborer un protocole pour définir les conditions de la mise en place et de fonctionnement d'une radio dédiée à la mobilité sur l'aire urbaine lyonnaise et sa périphérie.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) prévoit de lancer en 2010 un appel d'offres attribuant les fréquences pour une nouvelle période de 5 ans. Dans ce cadre, les deux radios autoroutières titulaires de la fréquence 107.7, SIRA et Radio Trafic FM, filiales respectives des sociétés autoroutières APRR et ASF, ont proposé au CSA de se retirer de l'aire urbaine lyonnaise, libérant ainsi le 107.7, au profit potentiel d'une radio d'information multimodale pour le compte de l'ensemble des partenaires.

Pour cela, il sera nécessaire d'arrêter le cadre dans lequel chaque participant fournira des informations pour alimenter les programmes d'information.

Il s'agit également de mettre en place les moyens financiers nécessaires, tant sur l'investissement initial, évalué en première approximation à 400 K €, que sur le fonctionnement de cette radio d'information multimodale, estimé à 1 100 K € par an. Ces dépenses seront réparties entre l'ensemble des partenaires et l'Etat, avec un financement possible par des recettes publicitaires ou d'autres partenariats estimés aujourd'hui à 220 000 €.

Pour le SYTRAL, la participation financière prévisionnelle est de 185 000 € HT en 2011 et de 125 000 € HT en fonctionnement en 2012 et les années suivantes. Le comité syndical approuve ce protocole.

■ **Prolongement de la ligne B – Approbation de la convention relative à l'occupation temporaire du domaine public routier de l'Etat**

Le comité syndical du SYTRAL approuve la convention qui lui permettra d'occuper les emprises situées en tréfonds et en surface de l'autoroute A7 au droit du PR3 + 800 m dépendant du domaine public de l'Etat, d'une part, pour les besoins de la réalisation des travaux de construction du métro et d'autre part, au titre de la présence de l'infrastructure de la ligne de métro.

■ **Prolongement de la ligne B - Approbation d'une convention multi partenariale pour les études d'AVP des impacts du projet de la réalisation de la station et du pôle d'échange intermodal d'Oullins sur les installations ferroviaires et sur le domaine RFF**

Le projet de pôle multimodal à Oullins-gare comprend une station de métro, une gare bus et deux parcs-relais d'une capacité totale de 450 places environ. Sa mise en service est prévue fin 2013.

Ce pôle, sous maîtrise d'ouvrage du SYTRAL, s'inscrit dans un projet plus vaste de réhabilitation du quartier :

- Une opération d'aménagement urbain des anciens ateliers SNCF,
- Un pôle d'échange intégrant le pôle multimodal du SYTRAL avec les autres modes de déplacement : vélos, trains, taxis et traversée piétonne des voies ferrées.

Le Comité syndical approuve le lancement d'une étude d'avant-projet, nécessaire pour valider des solutions envisagées lors de l'étude préliminaire réalisée en 2009. La maîtrise d'ouvrage de l'étude est assurée par RFF,

- Le montant total de l'étude est estimé à 738 K€ HT,
- Le financement du SYTRAL est arrêté à 42 K€ HT,

■ **Extension de la ligne de tramway T1 de Montrochet à Debourg - Approbation des objectifs et modalités de la concertation publique**

Le 15 octobre 2009, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération relative à l'extension de la ligne de tramway T1 de Montrochet à Debourg.

Le SYTRAL, en tant que maître d'ouvrage de cette opération, est tenu d'organiser la concertation publique qui a pour objectif d'associer à l'élaboration du projet les habitants, les associations locales ainsi que toutes personnes concernées.

Le comité syndical approuve les modalités suivantes :

- la concertation préalable aura lieu du 29 mars 2010 au 7 mai 2010.
- un dossier qui permettra de prendre connaissance des objectifs du projet et de ses principales caractéristiques sera mis à la disposition du public en mairie centrale ainsi que dans les mairies des 2ème et 7ème arrondissements et au siège du SYTRAL. Il sera accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations de la population. Ce dossier sera consultable sur le site internet du SYTRAL : www.sytral.fr. Les internautes pourront transmettre leurs observations concernant le projet sur ce même site.
- au moins une réunion publique sera organisée dans les 2ème et 7ème arrondissements de Lyon.

■ **LEOL - Lignes Express de l'Ouest Lyonnais - Programmation et procédures**

Une étude de faisabilité réalisée en 2007 et portant sur l'ancienne emprise des Chemins de Fer de l'Ouest Lyonnais a permis d'identifier trois secteurs pouvant faire l'objet d'une opération à court terme. C'est sur la base de celle-ci que le SYTRAL engage l'opération dénommée LEOL (Lignes Express de l'Ouest Lyonnais) qui concerne les territoires des communes de Francheville et Craponne.

Le comité syndical approuve les éléments suivants :

1/ Programme

Le programme LEOL comporte la réalisation d'environ 5 km de voirie et de plusieurs ouvrages de franchissement à créer ou à modifier.

2/ Cadrage temporel

- Concertation : mai 2010
- Enquêtes Publiques DUP et parcellaire conjointes janvier 2011
- Arrêté de DUP été 2011
- Réalisation des travaux 2012-2013
- Mise en service de la ligne fin 2013

3/ Enveloppe financière prévisionnelle

L'ensemble des dépenses est préalablement estimé à 13,5 M€HT

4/ Procédure et maîtrise foncière

L'opération se développe principalement sur des emprises appartenant à la Communauté Urbaine. Cependant, plusieurs acquisitions foncières seront néanmoins nécessaires.

■ NOUVEAU CENTRE BUS DE PERRACHE – Approbation de la programmation et des procédures

Le SYTRAL est propriétaire du dépôt de bus situé cours Suchet à Lyon 2. Cet équipement ancien est aujourd'hui saturé et présente des difficultés de fonctionnement et de sécurité. L'opportunité d'acquérir un terrain voisin actuellement propriété du ministère de la Défense se présente et permettrait de reconstruire un dépôt et un atelier de maintenance plus adapté aux véhicules actuels. Ce terrain couvre une surface au sol de l'ordre de 8000m² avec deux façades complètes sur la rue Collonge et la rue Bichat et deux façades partielles sur le Cours Suchet et le Quai Rambaud.

1/ Programme

Le futur équipement aurait une capacité de 120 bus remisage et maintenance ainsi que des parkings pour véhicules légers accompagnés de bureaux et locaux divers.

Il serait possible de développer en complément de l'équipement des programmes immobilier à dominante de logements sociaux et de bureaux au dessus de l'atelier de maintenance ce qui contribue à son insertion dans le quartier.

2/ CADRAGE TEMPOREL :

Mars 2010 : lancement du projet, validation du programme

Début 2012 : lancement des travaux

Début 2014 : livraison

3/ Budget

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 55 millions d'euros HT.

La valorisation foncière de la toiture de l'atelier et de la parcelle quai Rambaud pour la construction de logements et bureaux, est provisoirement estimée à 5 M. La revente de l'actuel dépôt est estimée à 8 millions. L'impact budgétaire global sera donc de 42 millions d'euros in fine.

■ Plan de Déplacement d'Administration

Le comité syndical approuve une nouvelle convention avec la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Rhône-Alpes (DIRECCTE)